



## Communiqué

### **Arkéa supprime tous les frais d'incidents bancaires pour les personnes bénéficiaires de son offre clientèle fragile**

**Brest, le 1<sup>er</sup> février 2019** – Arkéa est la première et la seule banque du marché français à supprimer intégralement les frais d'incidents bancaires pour les personnes financièrement fragiles bénéficiant de l'offre spécifique dédiée. Cette décision concerne potentiellement 50 000 clients. Elle sera soutenue par des mesures complémentaires. Soucieux d'accompagner ses clients à tous les moments de la vie, le groupe Arkéa réaffirme, à travers cette mesure, son attachement aux valeurs de solidarité qui fondent son identité.

A l'automne 2018, les banques françaises se sont engagées devant le Ministre de l'Economie et des finances à limiter les frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement de compte, en particulier pour les publics les plus vulnérables : engagement renouvelé devant le Président de la République en décembre 2018. Outre le gel des augmentations de tarifs bancaires pour les particuliers en 2019, le dispositif plafonne ces frais à 25 euros par mois pour les personnes financièrement fragiles (\*) et à 20 euros par mois et 200 euros maximum par an, pour celles d'entre-elles qui choisissent d'adhérer librement à l'offre spécifique clientèle fragile, proposée par toutes les banques.

Fidèle à son ADN de banque coopérative et à ses valeurs de solidarité, le groupe Arkéa choisit d'aller plus loin que l'obligation posée par le cadre réglementaire. A compter du 1<sup>er</sup> février 2019, Arkéa supprime tous les frais d'intervention pour ses clients équipés de son offre spécifique clientèle fragile, dénommée Budg'Equilibre, soit 0 euros de frais, au lieu des 20 euros mensuels et 200 euros annuels fixés par le législateur.

50 000 clients actuels des fédérations de Crédit Mutuel du groupe Arkéa sont potentiellement concernés par ce dispositif, sur la base d'une libre adhésion à l'offre Budg'Equilibre. Ces personnes qui supportent actuellement en moyenne des frais bancaires de 400 euros par an et par personne ne supporteraient alors plus aucun frais d'irréguliers.

Arkéa qui entend accompagner ses sociétaires et clients dans leur projet de vie sur le long terme, complètera son dispositif en proposant également à ces personnes de bénéficier d'un coaching financier sur-mesure auprès de leur conseiller pour optimiser la maîtrise de leur budget.

Outre la suppression totale des frais d'incidents bancaires pour les bénéficiaires de l'offre Budg'Equilibre, le groupe Arkéa prévoit des mesures complémentaires pour l'ensemble de ses clients, notamment la mise en place d'un « droit à l'erreur » avec une commission d'intervention non facturée par an.

Jean-Pierre Denis, Président du groupe Arkéa, commente : *« En supprimant complètement les frais d'incidents bancaires pour ses sociétaires et clients les plus fragiles détenteurs de l'offre dédiée, le groupe Arkéa a décidé d'aller plus loin que les engagements pris, en fin d'année dernière, par la profession bancaire en concertation avec le ministère de l'Economie et des finances. Cette décision fait directement écho à nos valeurs d'entreprise coopérative, responsable et solidaire. Nous sommes une entreprise inclusive, attentifs aux besoins de nos clients et aux enjeux sociétaux. Cette décision, qui vient s'ajouter à nos autres dispositifs de solidarité, est une nouvelle démonstration de notre volonté d'agir concrètement pour aider chacun à se réaliser ».*

Ronan Le Moal, Directeur général du groupe Arkéa, ajoute : *« Les aléas de la vie ont inévitablement un impact sur le budget et les finances d'une famille. Au quotidien, nous développons, en collaboration avec nos parties prenantes, des solutions innovantes pour accompagner nos sociétaires et clients notamment lorsqu'ils se trouvent fragilisés. La création de l'offre de services Budg'Equilibre apporte déjà des solutions concrètes. La suppression des frais d'incidents bancaires constitue une aide financière substantielle pour soutenir les familles les plus modestes, dont le pouvoir d'achat peut être, par ailleurs, grevé par la hausse des prix liés au logement, à l'énergie ou aux transports, par exemple. Nous allons parallèlement renforcer l'information sur nos dispositifs de prévention du surendettement et d'inclusion bancaire, en lien avec nos partenaires comme l'association Cresus ou l'Adie pour le microcrédit. »*

(\*) Indices de fragilité financière : incidents bancaires successifs, situation de surendettement ou inscription au Fichier central des chèques.